



CIPAV

Votre caisse de retraite

Caisse interprofessionnelle de Prévoyance et d'Assurance Vieillesse



[Redacted]

Paris, le 01 Avril 2015

SERVICE
CONTENTIEUX

Objet

Mademoiselle,

Suite à votre dernière correspondance du JJMMAAAA, nous vous confirmons que, selon les dispositions du code de la Sécurité sociale, le fait d'être inscrit à l'URSSAF entraîne l'obligation de cotiser :

- à une caisse d'assurance vieillesse maladie des travailleurs non salariés.
- à une caisse d'assurance vieillesse des travailleurs non salariés.

A savoir, en ce qui vous concerne, la CIPAV, car la nature de votre activité de FORMATEUR relève de la compétence de notre organisme, en application de l'article R 641-1-11° du code de la Sécurité sociale.

En conséquence, nous vous confirmons le bien-fondé de notre réclamation et vous invitons à solliciter des délais de paiement auprès de l'huissier de justice en charge de votre dossier pour l'année AAAA.

En ce qui concerne les exercices AAAA, AAAA et AAAA, votre compte s'établit comme suit :

ANNEE	COTISATIONS	MAJORATIONS DE RETARD	TOTAL
-------	-------------	-----------------------	-------

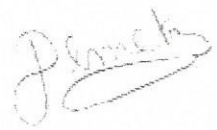
€

Vous nous avisez de votre intention de cesser votre activité à titre libéral.

Pour nous permettre de procéder à votre radiation auprès de la CIPAV, il convient de nous transmettre la photocopie de l'attestation de radiation émanant de l'URSSAF.

Veillez agréer, Mademoiselle, l'expression de notre considération distinguée.

Le Référent Technique CONTENTIEUX
Nathalie DEMETZ





CIPAV

Votre caisse
de retraite



[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED] R

SERVICE PRESTATION

Votre référence :

[REDACTED]

Paris, le 18 novembre 2015



AD-CI20089481806349


Objet : Relevé de Carrière

Mademoiselle,

Suite à votre demande nous vous adressons, au verso, le décompte des trimestres d'assurance validés par la C.I.P.A.V

Nous vous prions d'agréer, Mademoiselle, l'expression de notre considération distinguée.

Nathalie DELHAYE
Responsable Opérationnel


CAISSA INTERPRETATION DES TRIMESTRES
d'ASSURANCE
C.I.P.A.V.
3, rue de Valenciennes - 75011 PARIS (11^e)

T.S.V.P



CIPAV

Votre caisse
de retraite

Caisse Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Assurance Vieillesse

REGIME DE BASE DES PROFESSIONS LIBERALES
ENTRE EN VIGUEUR : 1949

Périodes d'assurance :

TC: trimestre cotisé TA : trimestre assimilé

année	trimestres		année	trimestres		année	trimestres		année	trimestres	
	TC	TA		TC	TA		TC	TA		TC	TA
1949			1968			1987			2006		
1950			1969			1988			2007		
1951			1970			1989			2008		
1952			1971			1990			2009		
1953			1972			1991			2010		
1954			1973			1992			2011		
1955			1974			1993			2012		
1956			1975			1994			2013		
1957			1976			1995			2014		
1958			1977			1996			2015		
1959			1978			1997			2016		
1960			1979			1998			2017		
1961			1980			1999			2018		
1962			1981			2000			2019		
1963			1982			2001			2020		
1964			1983			2002			2021		
1965			1984			2003			2022		
1966			1985			2004			2023		
1967			1986			2005			2024		

Nombre total de trimestres d'assurance: 0 dont 0 assimilés.

Observations :

LES COTISATIONS N'ETANT PAS SOLDER PAS DE VALIDATION DE TRIMESTRE

↓
SOLDEES!